

**Date :** 13 février 2017

**De :** Elssa Martinez

**À :** Lucia Abellan, Agente d'évaluation environnementale  
Commission canadienne de sûreté nucléaire

**Par courriel :** [cncs.ea-ee.ccsn@canada.ca](mailto:cncs.ea-ee.ccsn@canada.ca)

**Ligne d'objet:** Commentaires sur l'énoncé d'incidences environnementales pour la fermeture du réacteur nucléaire de Rolphton

**Numéro de référence :** 80121

**Commentaires :**

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint mes commentaires concernant l'énoncé d'incidences environnementales pour la fermeture du réacteur nucléaire de démonstration de Rolphton.

Elssa Martinez, M.Sc,

À la Commission Canadienne de Sûreté nucléaire,

Objet: Commentaires publics concernant l'énoncé d'incidences environnementales pour le projet de fermeture du réacteur nucléaire de Rolphton.

Par la présente, je tiens à remercier la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire d'accepter et de prendre en compte les commentaires du public concernant l'énoncé des incidences environnementales déposé par les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) pour le projet de fermeture du réacteur nucléaire de démonstration de Rolphton.

Le but du projet mis de l'avant par les LNC est de procéder au déclassé de réacteur de façon sécuritaire, afin de réduire les responsabilités nucléaires canadiennes héritées à long terme et d'éliminer le stockage temporaire des déchets. Cependant, il nous apparaît que l'approche proposée par le promoteur, la mise en tombeau, ou le déclassé in situ du réacteur nucléaire de démonstration contrevient aux normes de sûreté établies par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'AIEA recommande la mise au tombeau seulement dans le cas d'un accident grave ou majeur. Selon l'AIEA, les pratiques basées sur des données probantes révèlent qu'il y a deux moyens sécuritaires pour déclasser un réacteur nucléaire : le démantèlement immédiat ou le démantèlement différé complet du réacteur.

Bien que ces approches soient des solutions de rechange présentées dans l'énoncé d'incidences environnementales comme faisable, le promoteur estime que ces solutions pourtant recommandées par l'AIEA, présentent un plus grands risques, sans en faire la démonstration scientifique.

Les normes de sûreté de l'AIEA sont pourtant reconnues dans le but de protéger la santé et réduire au minimum les risques de contamination. Le projet tel que proposé par les LNC va donc à l'encontre des normes internationales de sûreté nucléaire et expose les populations qui vivent à proximité de la rivière des Outaouais d'une contamination radioactives. Dans leur propre description du projet, les LNC stipulent : « (qu') il y a un risque de rejets de radionucléides dans les eaux souterraines par le réacteur déclassé et la migration des radionucléides dans la rivière des Outaouais. »

Par la présente, je demande aux membres de la Commission Canadienne de Sûreté nucléaire de protéger le public et l'eau potable qui approvisionnement des millions de Canadiens et d'exiger aux LNC de respecter les normes de sûreté internationale en exigeant le démantèlement immédiat et complet du réacteur nucléaire de démonstration de Rolphton.

Sincèrement,

Elsa Martinez,